

Le logement

mettre en œuvre des programmes conséquents et significatifs pour répondre à ce problème.

Monsieur l'Orateur, la SCHL nous a dit que dans la région d'Ottawa-Hull il s'imposait de construire 7,800 logements par an. Or, en 1980 on n'en a construit que 2,600 et d'après les données des dix premiers mois de l'année, il semble qu'on en n'ait guère construit plus de 3,200 cette année. Le ministre a dit tout à l'heure qu'on allait construire 500 nouveaux logements dans la région ce qui porterait à 3,700 le nombre total cette année. Cela correspond exactement à la moitié des besoins. Telle est l'ampleur du problème que nous connaissons. Face à cela, qu'elle a été la réaction du gouvernement? Il a supprimé le programme de IRLM, programme qui avait permis d'augmenter notre parc d'environ 25,000 logements.

M. Cosgrove: Nous n'avons fait que suivre votre exemple.

M. Baker (Nepean-Carleton): Le ministre prétend qu'il suit notre exemple. Il a beau jeu de parler assis. La vérité, c'est que lorsque nous avons donné l'exemple, la situation était loin d'être aussi mauvaise qu'aujourd'hui, et cela montre le peu d'influence qu'il a eu avec d'autres ministres auprès du ministre des Finances (M. MacEachen), car la disposition des MURB a été supprimée. La vérité, c'est que cette année, il va être réalisé 5,000 logements sociaux de moins que l'an dernier. Voilà le programme de logement d'un pays en difficulté.

Or, les taux d'intérêt ont fait monter les loyers. D'après les chiffres que j'ai ici, aux taux d'intérêt actuels, le propriétaire d'un appartement neuf d'une chambre à coucher dans la région d'Ottawa-Carleton devrait le louer plus de \$800 par mois, uniquement pour atteindre le seuil de rentabilité. Tant que le taux d'occupation ne sera pas nul ou que les loyers n'augmenteront pas, les promoteurs privés ne construiront pas, puisque la plupart des gens ne sont pas disposés à payer de pareils loyers. Car parallèlement, les taux d'intérêt élevés empêchent les jeunes ménages actuellement locataires de s'acheter une maison, même s'ils le voulaient. La perspective de verser \$1,000 par mois sur une hypothèque n'est pas de nature à attirer un ménage qui verse actuellement \$300 en loyer. Mais si ce ménage avait acheté la maison, son appartement serait maintenant à la disposition de quelqu'un d'autre. Voilà pourquoi le crédit d'impôt foncier était utile, il favorisait l'accession à la propriété. Au cours du troisième trimestre de 1981, le prix de vente moyen des maisons individuelles était de \$69,000 à Ottawa, ce qui veut dire que pour pouvoir s'acheter une maison de prix moyen ici, il faut un revenu familial d'environ \$40,000, d'après la règle des 30 p. 100 du revenu.

Le résultat des \$7,500 par logement prévus dans ce bill, c'est qu'un logement à \$800 par mois serait ramené à \$700. Ce n'est pas là une incitation à construire, ce n'est pas ce qui résoudra les besoins en logements de la région. Le chiffre de 15,000 logements pour l'ensemble du pays est dérisoire. Il ne suffirait pas au grand Toronto, il ne changerait pas un iota aux difficultés du grand Vancouver. Il ne se mesurerait même pas au problème de Montréal. Donc, monsieur l'Orateur, par rapport

aux besoins, ce bill est un simple balbutiement, l'ombre d'une tentative de solution des problèmes du pays.

Enfin, avec le programme qui diffère les intérêts, ce que vous ne payez pas aujourd'hui vous le paierez demain, avec intérêts en plus. Les intérêts sur les intérêts. Quand je pratiquais le droit, il y avait dans le pays des cautions professionnelles qui cautionnaient les accusés moyennant des taux d'intérêt exorbitants. Avant que les Canadiens ne considèrent ce régime comme leur planche de salut, ils devraient savoir ce qui les attend. Les intérêts vont s'ajouter aux intérêts.

Le ministre a peut-être raison de se dire, comme il ne manque sûrement pas de le faire, en se faisant la barbe le matin: «Heureusement que je ne serai plus là pour voir ça!» C'est vrai qu'il ne sera vraisemblablement plus là pour voir ça. Mais cela ne manquera sûrement pas d'arriver, et bien des gens qui auront réussi à retarder l'échéance verront leur fardeau alourdi d'autant. Ce que je tiens à dire, monsieur l'Orateur, c'est que ce programme est si peu susceptible de résoudre les problèmes des Canadiens qu'aucun ministre et aucun député ne devraient s'enorgueillir de l'avoir préconisé. Monsieur l'Orateur, je vous remercie.

M. Cosgrove: Le comble de la sottise!

[Français]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Comme il est 6 heures du soir, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

[Traduction]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre je vous prie. Quand nous avons suspendu la séance à 6 heures, je crois que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) venait de terminer son discours. La présidence accorde donc la parole au député de Hamilton Mountain (M. Deans).

Des voix: Bravo!

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Je vous remercie beaucoup. C'est très aimable. C'est toujours réconfortant de se faire applaudir. Vous constaterez que j'ai la voie un peu enrrouée ce soir. Comme je ne voudrais pas en abuser, je saurais gré aux députés de ne pas m'interrompre.

D'ailleurs, je n'ai pas l'intention de m'étendre trop longuement sur le sujet à l'étude. Je trouve toutefois utile de vous faire part de quelques réflexions au sujet de cette mesure qui concerne le logement, car, il y a un peu plus d'une semaine, on m'a chargé d'avoir à l'œil le ministère, sinon le ministre, responsable du logement pour veiller à ce qu'il s'acquitte bien de son mandat envers les Canadiens.